SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	P3-alcodes
Code du produit	:	107137E
Utilisation de la substance/du mélange	:	Biocide
Type de substance	:	Mélange
		Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Information pour la dilution du produit	:	Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Désinfectant de surface. Procédé manuel
Restrictions d'emploi recommandées	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	ECOLAB Snc CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand 94110, ARCUEIL France Cedex 01 49 69 65 00 cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	03 26 68 55 11
Numéro téléphonique du centre anti-poison	:	03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)
Date de Compilation/Révision	:	21.05.2014
Version	:	1.0

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables , Catégorie 2	H225

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

F; TRÈS INFLAMMABLE	R11

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	F; R11	Liquides inflammablesCatégorie 2; H225	>= 50 - <= 100

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Risque d'incendie Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La distance de retour de flamme peut être considérable. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	:	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes	:	Enlever toute source d'ignition. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Conseil pour les secouristes	:	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).Éliminer les traces en déversant de l'eau.En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.Conserver à l'écart des agents oxydants.Tenir hors de portée des enfants.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.
Température de stockage	:	-15 °C à 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Désinfectant de surface. Procédé manuel

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
64-17-5	éthanol	VME	1,000 ppm 1,900 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
		VLCT (VLE)	5,000 ppm 9,500 mg/m3	2005-02-01	FR VLE

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences règlementaires européennes ((89/656/EEC, 89/686/EEC), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair, jaune clair
Odeur	:	d'alcool
pH	:	6.8 - 7.8, 100 %
Point d'éclair	:	17 °C coupelle fermée
Seuil olfactif	:	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	0.85 - 0.86
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité aiguë par inhalation	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Tératogénicité	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale	:	éthanol DL50 rat: 10,470 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	éthanol 4 h CL50 rat: 117 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	éthanol DL50 lapin: 15,800 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Peau	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Exposition chronique	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux	:	Aucun symptôme connu ou attendu.
Contact avec la peau	:	Aucun symptôme connu ou attendu.
Ingestion	:	Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation	:	Aucun symptôme connu ou attendu.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Produit

Toxicité pour le poisson	:	donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	donnée non disponible

Composants

Toxicité pour le poisson	:	éthanol 96 h CL50 Poisson : 11,000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Emballages contaminés	:	Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Le code européen des déchets	:	200113* - solvants

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU	:	1170
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ÉTHANOL EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3

14.4 Groupe d'emballage	:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	:	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	:	1170
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Ethanol solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	:	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU	:	1170
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ETHANOL SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	:	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	:	non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).
Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)	:	Stockage de liquides inflammables

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrases R

R11 Très inflammable.

Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Texte complet pour autres abréviations

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE : SCENARIOS D'EXPOSITION

DPD+ Substances
:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	Substance	No.-CAS	No.-EINECS
Ingestion	Substance non prioritaire		
Inhalation	Substance non prioritaire		
Dermale	Substance non prioritaire		
Yeux	Substance non prioritaire		
environnement aquatique	Substance non prioritaire		

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

www.ecetoc.org/tra

Titre court du scénario d'exposition	:	**Désinfectant de surface. Procédé manuel**
Descripteurs d'utilisation		
Groupes d'utilisateurs principaux	:	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Secteurs d'utilisation finale	:	**SU22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)
Catégories de processus	:	**PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau **PROC8a:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Catégories de produit chimique	:	**PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	:	**ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts